

DECISION

N°2025/178/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que l'**Opéra Orchestre Normandie Rouen** propose au théâtre du château la retransmission en direct d'une représentation de son opéra de rentrée de la saison 2025-2026 le samedi 4 octobre 2025 à 18h,

DECIDE :

Article 1^{er} – En vue de la retransmission en direct d'une représentation de son opéra de rentrée de la saison 2025-2026 « La Traviata » le samedi 4 octobre 2025 à 18h, une convention de partenariat est signée avec l'**Opéra Orchestre Normandie Rouen (OONR) - 7 rue du docteur Rambert – 76000 Rouen.**

Article 2 – La commune s'engage à ne pas faire payer de droit d'entrée pour cette manifestation.

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu,

